



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau du Contrôle de Légalité de l'Urbanisme et de l'Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/DCL/BCLUE 2025 044.000/du 13 FEV. 2025
**Portant désignation du président et des membres du bureau de la Commission
de Suivi de Site (CSS) du dépôt d'explosifs exploité par la Société TITANOBEL
à Opoul Périllos**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2-, L.125-2-1, L.515-8 et R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de sites (CSS) ;

Vu l'arrêté n°2013113-0005 du 23 avril 2013 portant création de la Commission de Suivi de Site dans le cadre du fonctionnement de la société TITANOBEL pour son site d'Opoul Périllos ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BCLUE/2024095-0001 du 4 avril 2024 portant renouvellement de la CSS du site TITANOBEL ;

Vu le compte-rendu de la réunion d'installation de la CSS du 30 janvier 2025 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du président de la commission et des membres du bureau.

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Présidence

Monsieur Patrick SARDA, Maire de la commune d'Opoul-Périllos est désigné en qualité de président de la commission.

ARTICLE 2 : Composition du bureau

Le bureau est composé d'un représentant de chaque collègue dans les conditions suivantes :

- Collège « administrations de l'Etat »

- le préfet ou son représentant

2 - Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- Monsieur Patrick SARDA, président de la commission

3 - Collège des riverains de l'installation :

- Monsieur Jean-Luc VANDEN-BERGHE

4 - Collège de l'exploitant

- Monsieur Pedro GARCIA-FONTES, Responsable de secteur TITANOBEL

5 - Collège des salariés de l'installation

- Monsieur Daniel FORMATCHE, chef du dépôt d'Opoul Périllos,

ARTICLE 3 : Exécution

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général,

Bruno BERTHET